

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010 POINTS

FINANCES

Tarifs 2011

A/ Droits de voirie, foire à la bricole et tournages de films

B/ Parking Marat : nouveau tarif pour carte perdue

C/ Redevance des bacs roulants

EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2011, je vous propose de réévaluer les tarifs relatifs aux éléments suivants :

A/ DROITS DE VOIRIE, FOIRE A LA BRICOLE ET TOURNAGES DE FILMS

- **Droits de voirie** : augmentation de 2 % portant ainsi le taux de l'unité à 0,254 € (taux 2010 : 0,249 €).
- **Foire à la bricole** : actualisation par une majoration de 2 % environ.

TYPE D'EMPLACEMENT	TARIFS 2010	TARIFS 2011
3 mètres non couverts	5,30 €	5,40 €
3 mètres couverts	13 €	13,25 €

- **Tournages de films** :
 - Au vu des tarifs pratiqués par les villes avoisinantes, maintien du montant des prestations facturées, hormis pour la partie du barème correspondant à l'occupation du domaine public (et à ce titre reportée dans la nomenclature des droits de voirie) : celle-ci subissant la même augmentation que celle décrite ci-dessus pour les droits de voirie,
 - Maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles,
 - Nouvelle disposition : pour les courts-métrages, c'est-à-dire selon la définition du centre national de la cinématographie (basée sur un décret officiel de 1964) les films dont le métrage n'excède pas 1 600 mètres en format 35 mm (ou la longueur équivalente dans les autres formats), soit une durée d'environ 59 minutes, hors les films publicitaires, il est proposé un abattement de 50% sur les tarifs du barème.

B/ PARKING MARAT : AJOUT D'UN NOUVEAU TARIF POUR CARTE PERDUE

En termes de tarifs, le parking public Marat (11, rue Marat) offre des possibilités de stationnement horaire (de 1 à 24 h) mais aussi hebdomadaire ainsi que des abonnements mensuels, trimestriels et annuels. Dans ce dernier cas, l'abonné se voit remettre non plus un ticket mais une carte plastique magnétique, plus adaptée à des utilisations répétées et permettant un suivi par le gestionnaire du parking.

S'il existe bien un tarif « ticket perdu » (classiquement égal au montant de 24 h, soit 6 €), celui-ci n'a pas été créé en cas de perte de la carte d'abonné : il y a donc lieu de l'instaurer, en tenant compte du coût de la carte, du traitement auquel donne lieu la perte (désactivation de l'ancienne carte et mise en service de la nouvelle) et de la nécessité d'un montant dissuadant la négligence répétée de la part de l'utilisateur.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver l'ajout d'une ligne « carte perdue » assortie d'un montant de 20 € au bordereau des tarifs du parking Marat.

C/ REDEVANCE DES BACS ROULANTS

Augmentation de 2 à 3 % environ du montant de la redevance spéciale perçue auprès des commerçants, artisans et petits industriels qui bénéficient des prestations de collecte et de traitement des déchets générés par leur activité, compte tenu de l'actualisation du coût des prestations, notamment de traitement.

BACS	TARIFS 2010	TARIFS 2011
120 litres	318,30 €	324,70 €
240 litres	630,60 €	649,40 €
340 litres	901,80 €	919,90 €

Enfin, il est proposé de maintenir la gratuité de la sanisette, au vu de son utilisation.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : - nomenclature des droits de voirie,
- barème tournages de films,
- bordereau des tarifs du parking Marat.

Barème tournages de films

Désignation des objets	mode de taxation	nb d'unités ¹	tarifs	observations
<u>Tous types de tournages</u>				
Neutralisation ou réservation de places de stationnement pour tournage de film	/j/m	8	2,03 €	NB : si en zone payante, s'ajoute le montant prévu pour immobilisation de place en zone payante
Occupation du domaine public pour tournage de film	m ² /tranche de 10 jours	82	20,83 €	
Mise en place de signalisation verticale (5 panneaux max)	/j/lieu	-	45 €	
<u>Tournages en extérieur</u>				
équipe réduite à 10 personnes et moins	/jour	-	250 €	
équipe comprenant entre 11 et 20 personnes	/jour	-	500 €	
équipe comprenant entre 21 et 30 personnes	/jour	-	630 €	
équipe comprenant plus de 30 personnes	/jour	-	760 €	
supplément en cas de tournage entre 20 h et 8 h	/nuit	-	250 €	
<u>Tournages en intérieur avec répercussions sur domaine public</u>				
Mise en œuvre technicien (instruction, RDV sur site, contrôle, ...)	/heure	-	25 €	
Obtention d'autorisations administratives	forfait	-	100 €	

- Abattement de 50 % consenti pour les courts-métrages (durée de film < 59 minutes), hors films à vocation publicitaire
- Gratuité pour les projets d'écoles

¹ cf. nomenclature des droits de voirie

Tarifs Parking Marat

1 heure	1 €
2 heures	2 €
3 heures	3 €
4 heures	3,50 €
5 heures	4 €
6 heures	4,30 €
Forfait 24 heures	6 €
Ticket perdu	6 €
Carte congrès	
1 semaine	20 €
2 semaines	40 €
3 semaines	60 €

Toute heure commencée est due.

ABONNEMENTS (*Tarifs en Euros TTC*)

STATIONNEMENT AUTO	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Normal	45,58	136,74	546,96
Réservé	63,72	191,16	764,64
STATIONNEMENT MOTO	Mensuel	Trimestriel	Annuel
Normal	30,49	182,94	365,88
Carte perdue	20 €	Quel que soit la durée et le type d'abonnement	

FINANCES

Tarifs 2011

Droits de voirie, foire à la bricole, tournages de films

LE CONSEIL

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1,

vu le code de l'environnement,

vu le code de la voirie routière,

vu le règlement sanitaire départemental,

vu ses délibérations en date des 13 mai 1976 et 19 novembre 2009, fixant respectivement la nomenclature des droits de voirie et modifiant les tarifs desdits droits à compter du 1^{er} janvier 2010,

considérant qu'il convient d'actualiser ces tarifs pour l'année 2011 afin de faire face à un alourdissement des charges en matière de droits de voirie et à l'évolution de l'indice du coût de la vie,

considérant que cette nomenclature ne prévoit pas l'occupation du domaine public pour certains événements ponctuels, notamment la "Foire à la Bricole" qui se tiendra dans le cadre du forum des Associations en 2011 et qu'il convient en conséquence d'en fixer les tarifs particuliers,

considérant la nécessité de percevoir des recettes liées à l'occupation du domaine public pour les tournages de films, et d'en moduler les tarifs selon la nature des projets,

vu la nomenclature des droits de voirie et le barème des tournages de films, ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : FIXE à compter du 1^{er} janvier 2011 à 0,254 € le taux de l'unité de taxation des droits de voirie figurant à la nomenclature ci-annexée (ancien taux : 0,249 €).

ARTICLE 2 : FIXE comme suit les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2011 (+ 2 % environ par rapport à 2010) :

Type d'emplacement	Tarifs 2010	Tarifs 2011
3 mètres non couverts	5,30 €	5,40 €
3 mètres couverts	13 €	13,25 €

ARTICLE 3 : DECIDE :

- du maintien à son niveau actuel du montant des prestations facturées lors des tournages de films, hormis pour la partie du barème correspondant à l'occupation du domaine public (et à ce titre reportée dans la nomenclature des droits de voirie),
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles,
- de l'instauration d'un abattement de 50 % pour les courts-métrages (films d'une durée inférieure à 59 minutes), hors films à vocation publicitaire.

ARTICLE 4 : DECIDE du maintien de la gratuité de la sanisette.

ARTICLE 5 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 19 NOVEMBRE 2010

FINANCES

Tarifs 2011

Parking Marat : nouveau tarif pour carte perdue

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 17 décembre 2009 autorisant le Maire à souscrire le marché relatif à la gestion et l'exploitation du parc de stationnement Marat avec la société VINCI,

considérant qu'il y a lieu d'instaurer un tarif correspondant au remplacement d'une carte d'abonnement au parking Marat en cas de perte,

vu les tarifs du parking Marat, ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'instauration d'un tarif « carte d'abonnement perdue » pour le parking Marat, d'un montant de 20 € quel que soit la durée et le type d'abonnement.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 NOVEMBRE 2010

FINANCES

Tarifs 2011

Redevance des bacs roulants

LE CONSEIL

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2333-78,

vu le code de l'environnement,

vu le règlement sanitaire départemental,

considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs pour l'année 2011 afin de faire face à un alourdissement des charges en matière de redevance des bacs roulants compte tenu de l'actualisation des coûts des prestations, notamment de traitement,

considérant qu'il convient en conséquence d'en fixer les tarifs particuliers,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : FIXE à compter du 1^{er} janvier 2011 comme suit le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance des bacs roulants" :

BACS	TARIFS 2010	TARIFS 2011
120 litres	318,30 €	324,70 €
240 litres	630,60 €	649,40 €
340 litres	901,80 €	919,90 €

ARTICLE 2 : PRECISE que cette redevance sera perçue trimestriellement, étant entendu que chaque trimestre commencé est dû.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 19 NOVEMBRE 2010